

2021_05. **ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

N° concession : 533
N° du plan : 2-30

Le Maire de la commune de : TRETEAU

Vu la demande présentée par : M. Mme
VERRON BOURDIER
Monique
demeurant à : 18 Village le Plot
03220 TRETEAU

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

Individuelle de : M. Mme
.....
.....

Familiale de : La famille VERRON BOURDIER
 Collective de :

ARRETE :

Article premier :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :
 perpétuelle
 temporaire de 50 ans
de 2.00 mètres superficiels
à compter du 01/04/2021

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :
 concession nouvelle expirant le 31/03/2071
 renouvellement de la concession accordée le et expirant le
 conversion de la concession accordée le et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 200.00 euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° 21/01 du 09/03/2021

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 30/04/2021

Le concessionnaire,
M. VERRON Monique



Exemplaire destiné au receveur au concessionnaire à la mairie

(1) Cocher la case correspondante